

LE CHOIX DU PARRAIN ET LE CHOIX DU NOM: INTRODUCTION A L'ETUDE DU CAS

Julian Pitt-Rivers

Ecole Pratique des Hautes Etudes

“De dinero y santidad
La mitad de la mitad”:
(Proverbe espagnol)

En matière d'argent et de sainteté
Il ne faut croire que la moitié de
la moitié.

On a souvent remarqué l'opposition entre les relations sociales qui sont déterminées par une règle et celles qui découlent de la volonté individuelle. Par exemple, la parenté proprement dite, d'un côté, peut être contrastée avec, de l'autre, le parrainage, qui, tout en imitant la parenté quant à son aspect formel, en invertit, en fait, le sens: le parrain n'est pas un père supplémentaire mais un “anti-père”, socialement parlant, car à travers son père un fils est lié à un groupe social dont il partage l'identité, tandis que son lien avec son parrain est purement individuel et n'entraîne guère de conséquences sur le plan de la structure sociale (Pitt-Rivers 1973).

Depuis son commencement l'étude anthropologique du parrainage et du *compadrazgo* (comme on a pris l'habitude d'appeler le complexe de relations d'affinité créé par le baptême) a été entravée par une erreur fondamentale qui, d'ailleurs, a toujours cours: celle qui consiste à croire que, puisque cette institution emploie une terminologie empruntée à celle de la parenté, elle possède la même nature et les mêmes fonctions que celle-ci. Ainsi on l'a baptisée “parenté fictive” en l'envisageant comme une extension des liens de parenté ou comme un renforcement de ceux-ci ou même, dans le cas des Indiens du Mexique, comme un remplacement du système clanique défait par la conquête espagnole.

Or, contrairement aux liens créés par l'adoption, qui comportent vraiment une fiction généalogique, ceux du *compadrazgo* n'ont rien de fictif, mais sont, par contre, de nature différente de — et opposée à — ceux de la parenté. Les auteurs dont les oeuvres ont consacré cette erreur appartenaient pour la plupart à l'école d'anthropologie culturelle américaine et traitaient de ce phénomène presque exclusivement en Amérique latine où il connaît une riche floraison de formes qui, souvent, estompent la relation entre parrain et filleul en faveur de celle qui existe entre les compères, relation qui s'établit en tant que telle sur des prétextes qui ont peu ou même rien à voir avec le baptême d'un enfant. De ce fait, ils avaient tendance à chercher la fonction de

cette institution dans la solidarité sociale qu'ils supposaient résulter de ces liens de pseudo-parenté. En bref, ils essayaient d'expliquer le compérage sur le plan pratique sans considérer son origine religieuse, ni la qualité spéciale des rapports entre compères. Ainsi, curieusement pour des anthropologues culturels, ils ignoraient entièrement la dimension de la culture.

En fait, il me semble évident que le *compadrazgo* ne contribue à la solidarité d'aucune unité sociale puisque c'est un lien entre individus plutôt qu'entre groupes (1) et puisque ce lien dépend de la volonté individuelle des personnes concernées, quelles que soient les recommandations à ce sujet de la coutume. Ceci reste vrai même quand, comme souvent au Mexique, la coutume locale veut qu'une relation de compérage s'étende aux parents des deux compères, car il existe toujours la possibilité de se dégager du devoir de devenir *compadre* avec quelqu'un qui n'est pas de son choix en évitant simplement de lui donner l'accolade par laquelle la relation rituelle est initiée. Cette relation d'amitié ritualisée, comme toutes les formes de fraternité de sang, remplit des fonctions toutes différentes de celles de la parenté naturelle dont les liens découlent — quelle que soit la façon dont ils sont conçus — du système de reproduction biologique, car des relations de ce genre ne se reproduisent pas physiquement; elles sont même soumises à l'interdiction de l'inceste.

En résumant, tout en imitant la parenté naturelle quant à sa forme, le parrainage a, sur le plan social, une signification qui est le contraire, et cette opposition est fondée sur le dualisme chrétien qui les oppose l'un à l'autre, sur le plan conceptuel: la parenté naturelle, qui est un fait social, résulte de la procréation physique qui implique la mortalité et qui transmet le péché d'Adam dont la faute nous a privés de l'immortalité, tandis que la parenté spirituelle résulte de la grâce divine transmise dans le baptême où le péché d'Adam est racheté et la vie éternelle acquise. La première, imposée sur l'individu par les circonstances de sa naissance physique, détermine sa place dans la société et implique après sa mort sa conversion en ancêtre, mais le second est le fruit d'un acte "volontaire", le rite du baptême, accompli par une personne "choisie" à cette fin (2), et concerne l'âme du baptisé qui n'a affaire qu'avec Dieu qu'elle rejoindra après sa mort sans aucun égard pour le destin des autres personnes de sa parenté naturelle. La première est composée de familles nucléaires enchaînées les unes aux autres par le passage à travers les générations, mais le second, modelé sur la Sainte Famille, existe en dehors du temps et de la structure sociale.

On peut ainsi distinguer entre l'être social, représenté par le nom de famille ou de lignage, qui définit l'individu en lui fournissant son identité sociale et l'être-en-soi, représenté par le prénom qui l'associe à un saint du calendrier. Le nom de famille le relie à son père et au destin de la famille; le prénom à son parrain et à son destin spirituel et individuel. Entre ces deux aspects de la même personne il y a une

antinomie, non seulement conceptuellement dans la croyance religieuse, mais stratégiquement dans la vie, car la formation de chaque famille nucléaire implique la destruction de celle dont les nouveaux mariés sont partis. C'est par ce fait qu'on expliquerait, socialement plutôt que psychologiquement, l'opposition entre les générations contiguës et du coup l'alliance entre générations alternées, dont Radcliffe-Brown nous parlait il y a belle lurette. L'exclusion des parents naturels des rites de passage de leurs enfants, où ils sont remplacés par les parrains, ne fait que développer la même logique. Cette opposition se retrouve sous une forme ou une autre dans beaucoup sinon toutes les sociétés du monde (Pitt-Rivers 1973).

Néanmoins, entre ces deux représentations d'aspects opposés de la personne qui sont le prénom et le nom de famille il y a un va-et-vient continué à travers le temps. C'est le principe même du patronymique, qui fait partie du système d'appellation dans l'Europe de l'est, que d'utiliser le prénom du père pour indiquer le fils et les noms de famille en anglais qui termine en "son" ne font que suivre le même principe en convertissant le prénom en nom de famille. D'ailleurs le destin accompli des hommes de marque fait parfois de leur prénom un symbole trop précieux pour que leurs descendants n'en profitent pas. Depuis plus d'un siècle on trouve des cas dans la bourgeoisie française du prénom d'un ancêtre illustre rajouté au nom de famille par un trait d'union pour définir un lignage qui voudrait se distinguer de ses cousins. De Roland Gosselin à Pierre Brossolette toute une liste d'ancêtres éponymes a rempli les pages de l'histoire de France en illustration de ce point, et le caractère patrimonial du prénom (Burguière 1980: 32) leur avait depuis des siècles déjà préparé le chemin. D'un autre côté les noms de famille peuvent s'employer comme prénom pour apporter au destin individuel d'un nourrisson à baptiser le prestige d'une grande famille patricienne ou la gloire d'un héros militaire du passé. Ainsi en anglais Howard, Fitzroy, Norman, Nelson, Margan, etc. ou en français Joffre ont été appliqué comme prénom. Dans la même ligne de pensée on trouve au Mexique Carlos-Marx et Lenín (tendance politicienne) ou Cuautemoc et Moctezuma (tendance indigéniste).

On voit l'opération de conversion entre le destin personnel et le principe éponyme illustrée de la façon la plus claire dans les surnoms de l'Andalousie (Pitt-Rivers 1983: 135-44) dont chacun a été inventé pour celui qui l'a porté le premier à cause d'une particularité individuelle, souvent physique. Mais ce surnom devient éventuellement, par la suite, le surnom de ses descendants qui ne partagent pas du tout cette particularité en ayant simplement hérité de l'attribution comme d'un nom de famille. La personne-en-soi disparaît au moment de la mort et son corps pourrit; son destin sur terre cesse d'être individuel et se transforme en légende, la propriété des autres. Le cimetière, lieu de transformation de l'un à l'autre, possède pour cette raison une valeur

rituelle qui survit à la croyance religieuse de ceux qui le fréquentent.

Comment est-ce que l'identité de cette personne-en-soi est constituée? Elle dépend de deux choix qui sont pris, en fait par les parents:

1. — Celui du ou des prénoms à donner à leur enfant par ses parrains.
2. — Le choix de ceux-ci: les personnes qu'ils doivent nommer ou accepter pour remplir le rôle dont ils sont eux-mêmes exclus, pour des raisons sociologiques autant que théologiques, le rôle de parrain.

Ces deux choix sont, en principe, indépendants l'un de l'autre, sauf quand la coutume recommande un choix qui les met en rapport — par exemple, parrain à choisir d'un côté de la famille, prénom à reprendre de l'autre, ou quand l'enfant doit porter le nom de son parrain. Mais même dans ce dernier cas, c'est généralement parce que les parents le veulent.

Aucun nom n'est dépourvu de signification. Celle du prénom peut se rapporter ou à quelqu'un de la famille — «On l'a nommé d'après son grand-père, oncle, etc.» — ou à quelqu'un d'étranger, voire qui n'est pas connu personnellement. Avec moins de précision dans la référence un prénom peut être sorti du réservoir patrimonial pour rattacher le nouveau-né à ses origines et souligner leur distinction. Par contre, hors de la famille, les héros de l'histoire ou du cinéma dotent leurs nouveaux homonymes de leurs qualités de courage ou de beauté. Mais même les noms inventés sont inventés à partir d'associations sociales ou esthétiques. J'ai connu, autrefois, une jeune fille américaine qui portait un prénom composé de ceux de son père et de sa mère: son père s'appelait Marvin et sa mère Helen, ce qui donnait pour elle Marlen. C'était l'époque de la gloire de Marlene Dietrich qui sanctifiait ainsi par son image divine un anthroponyme qui répondait d'abord à l'exigence de la double filiation. Mais le commun des humains, moins astucieux, doit choisir, en rajoutant parfois des prénoms supplémentaires inutilisés dans la vie courante, pour mitiger le choix, entre l'endonomatif et l'exo-nomatif; le prénom représente le destin à travers une association ou avec la famille ou avec l'image plus abstraite de quelqu'un d'inconnu mais glorieux qui incarne un idéal.

Quant au choix du parrain, on ne peut plus choisir dans l'abstrait; il faut une personne vivante et assez solide pour tenir sans risque son filleul sur les fonts baptismaux. Mais encore le choix est toujours d'abord entre l'endo-parrainage et l'exo-parrainage — endo- ou exo- du point de vue de la famille, de sa parenté, de sa communauté, de sa couche sociale, etc. Le double choix endo- est souvent favorisé par la coutume paysanne et un certain nombre de variations vise à équilibrer le rattachement aux deux côtés de l'ascendance de la personne. Mais il existe aussi la possibilité de faire un choix panaché, endo- pour le choix du nom, exo- pour le choix du parrain, ou vice-versa. Les deux

choix ne rendent leur pleine signification sociale que s'ils sont considérés ensemble, car comme dans les stratégies matrimoniales de la Méditerranée, il y a des risques et des avantages attachés à chacun, qui sont reflétés dans une attitude ou agressive ou défensive. Nommer sa fille Marilynne c'est avoir de hautes espérances quant à sa future beauté qui risquent d'être déçues. Il serait plus prudent de la nommer d'après sa tante à qu'il sera plus probable qu'elle ressemble. Choisir comme compère et parrain de son fils un homme éminent et puissant, c'est lui donner toutes les chances, mais on s'expose à une humiliation cuisante si le parrain se montre tiède dans ses relations avec son compère et ne s'occupe pas de son filleul. La stratégie défensive consiste à choisir quelqu'un sur lequel on peut compter même s'il est moins capable de vous aider.

Comme dans la stratégie matrimoniale le choix s'interprète à travers une considération de la situation sociale de la famille et le caractère et les capacités des acteurs. Mais il faut aussi tenir compte du degré d'utilité que les moeurs de la communauté permettent de chercher par moyen de l'affinité spirituelle (3). L'idéal sera toujours d'assurer pour son enfant en même temps la protection divine et la protection sociale et politique, de garantir son destin sur la terre comme au ciel. Dans la mesure où l'institution se penche vers les intérêts terrestres, l'importance du compérage s'accroît au dépens de l'intérêt du parrainage, jusqu'au point où, comme en Amérique latine, on se dispense de l'enfant entièrement et établit des relations de *compadrazgo* sur des prétextes qui n'ont rien à faire avec la religion. Mais restons dans le parrainage "sérieux", c'est-à-dire, là où il est question du destin spirituel et matériel de son enfant.

La relation entre parrain et filleul n'a rien de réciproque. Le filleul reçoit et ne doit rien en échange sinon le respect. En théorie, le rôle de parrain s'épuise au moment où son filleul arrive au mariage. *Padres de gracia* est une des expressions qui désignent les parrains et le mot *gracia* non seulement indique le rôle spirituel du parrain et le caractère non-réciproque (gratuit) de sa relation à son filleul, mais s'emploie pour désigner le prénom lui-même. Par contre la relation entre compères est conçue comme réciproque, égalitaire (quelle que soit la différence de statut social ou économique entre eux); rien dans les comportements ne doit permettre de les distinguer, ni différence d'âge, ni de distinction sociale, même quand il s'agit d'un patron et de son employé. En fait on ne risque pas de se tromper même quand ils s'appellent mutuellement *compadre* et se parlent à la troisième personne. Mais cette égalité morale, essentielle à la conception sociale de l'institution, précisément quand elle est superposée sur une relation d'inégalité d'un autre point de vue, est ce qui permet d'établir des liens primordiaux entre personnes qui ne pourraient guère en avoir autrement dans la société moderne. Cette équivoque est fondamentale dans la construction de ces réseaux de patronage qui, depuis plus d'un siècle

cle dans le monde hispanique forment la musculature plutôt que le squelette de la structure politique et qui empruntent la terminologie de la parenté spirituelle, quand la grâce religieuse fait défaut, pour s'attacher des clients.

Cependant, cette égalité conceptuelle qui répond le plus souvent dans l'endo-parrainage à une inégalité de génération et dans l'exoparrainage à une inégalité sociale recouvre, et déguise aussi, une inégalité sur le plan spirituel (qui a ses retombées sur le plan social que nous verrons par la suite); le spirituel est supérieur au terrestre, la vie éternelle à la vie mortelle, l'âme au corps. C'est cette inégalité spirituelle cachée qui fait que selon la coutume de beaucoup de pays on ne peut pas retourner le parrainage, car une fois parrain d'un enfant on est, sur le plan spirituel, supérieur à son père, ce qui rend celui-ci inapte à baptiser le fils de son compère.

Cette supériorité spirituelle déteint sournoisement sur les relations sociales de telle manière que, bien que ce ne soit jamais formulé comme une règle, le parrain est toujours dans l'exoparrainage égal ou supérieur au père de son filleul; on ne donne pas son fils à baptiser, pas plus que sa fille à marier, à quelqu'un qu'on ne considère pas au moins son égal. L'exception à cette règle en matière de mariage est fournie par le cas où l'époux inférieur appartient déjà à la maison ou entre pour en faire partie comme gendre. Dans le même esprit on trouve quelques fois des enfants dont les parrains sont des domestiques de la maison paternelle. C'est le choix endo- et inférieur, une façon d'éviter de s'encombrer avec des liens superflus à l'extérieur. Mais il existe aussi, contrairement à toute notre analyse jusqu'ici, le choix exo- et inférieur. Christiane Klapisch-Zuber nous a parlé de personnes modestes, d'une réputation de grande piété, qui ont été nommées comme parrains dans des milieux plus importants à Florence et à Sienne à la fin du moyen âge. La raison donnée en est évidemment la dévotion religieuse des parents qui démontrent ainsi leur mépris envers les choses de ce monde et leur attachement aux valeurs spirituelles (4). Italo Signorini nous a parlé du jeune noble ébahi par l'honneur qu'on lui fait en l'invitant à baptiser le fils du prince Potocki — son étonnement fait preuve du caractère inattendu de ce choix. On trouve des cas semblables à Mexico aujourd'hui où un homme politique assure la fidélité de son lieutenant en en faisant son compère, parrain de son enfant. Ce sont des écarts à la norme comparables aux cas d'hypogamie dans une société où l'hypergamie est la règle. Mais il y a un autre type d'exoparrainage plus courant et à première vue plus aberrant. C'est le choix, comme parrain de son fils, d'une personne pas un peu, mais totalement inférieure, un mendiant. La raison donnée est toujours la piété chrétienne: c'est un acte d'humilité que de mettre un mendiant à la place d'honneur, une démonstration de mépris envers la vanité de ce monde que de renverser la pratique courante suivie par les gens ambitieux. Mais il y a plus à dire sur la généralité de cette stratégie. D'abord il faut recon-

naître le statut sacré du mendiant qui, par le fait d'avoir renoncé à la lutte dans la société, se rapproche de Dieu; Zeus se déguise en Mendiant dans la Grèce antique et d'autres cultures ont fait la même association. Le parrain mendiant assure la bonne chance, car il est choisi au hasard, simplement parce qu'il se trouve présent au moment voulu et sans qu'on ne le connaisse. Or choisir au hasard, c'est remettre le choix entre les mains de Dieu. C'était donc une façon de changer le sort et un moyen de protéger l'enfant après une grossesse difficile. Parfois on faisait une promesse à l'avance, que si l'enfant arrivait à naître il serait parrainé par un mendiant. Mais c'est une curieuse façon de montrer sa piété que de nier à son enfant l'avantage d'un tuteur spirituel en même temps que d'un appui sur le plan social. On se demande si l'explication par la piété ne cache pas des motifs moins avouables.

La nomination d'un parrain est toujours une affaire d'une grande délicatesse. C'est en même temps le résultat d'un acte de volonté personnelle et l'engagement à une relation sacrée et non-modifiable; on ne peut ni déplacer la responsabilité de son choix ni se dédire après. Un grand nombre de querelles dans les villages mexicains sont le fruit de stratégies baptismales qui ont mal tourné, créant des jalousies entre amis qui, sans l'occasion imposée par la naissance de l'enfant n'auraient jamais eu à mettre leurs préférences au clair. Pour cette raison c'est un choix qui est minutieusement étudié à l'avance, car chacun se met dans le pouvoir de l'autre. mais ce sont les parents qui investissent dans cette relation plus que les parrains et qui y courent plus de risques, puisque leurs liens avec leurs enfants ont un caractère viscéral que les liens avec un filleul n'ont pas.

L'institution du *compadrazgo* reste suspendue entre sa finalité spirituelle et son potentiel d'exploitation sur le plan social et matériel en tantôt ils se combinent, tantôt ils se combattent, tantôt l'un domine tantôt l'autre, mais les stratégies que ces choix révèlent ne sont pas seulement agressives ou défensives mais incluent une troisième possibilité, celle qui consiste à éviter toutes les complications et risques qui peuvent découler de la situation en nommant comme parrain un mendiant, le degré zéro du *compadrazgo*. Refusant le jeu entièrement, on se limite à en tirer le seul avantage d'un talisman présenté sous l'apparence d'une dévotion religieuse. Il n'y a donc rien d'étonnant si cette négation de l'institution est le choix souvent adapté par les familles royales à qui l'exo-parrainage ne présente guère de candidats et des familles de hautes prétentions sociales qui risquent de trouver difficilement des parrains qui s'accordent avec leur image de soi. C'est cette possibilité qui démontre le caractère facultatif de l'institution, qui se différencie en cela encore une fois de la parenté.

L'intention de cet examen des facteurs qui déterminent les deux choix, du prénom et du parrain, n'est pas de fixer à tout jamais la morphologie universelle de l'institution, qui change en fait sans cesse et d'un endroit à l'autre en disparaissant même de l'Europe moderne sauf

sur les rives de la Méditerranée, mais d'indiquer quelle est la logique de ce système qui gouverne la transmission d'identité d'une génération à l'autre et quelles sont les questions qu'il faut poser à son égard. Finalement, nous avons voulu suggérer que, quelles que soient ses formes, on ne comprendra jamais le *compadrazgo* sans cerner de près la qualité des relations humaines qu'il institue.

Notes

1. Le cas plutôt exceptionnel à cet égard du Kumstvo serbe est examiné dans Pitt-Rivers (1976).

2. On sait bien que le rite est effectué par le prêtre et pas par les parrains mais il est organisé et payé par ceux-ci et le parler populaire leur en fait crédit: "baptiser" quelqu'un veut dire en espagnol courant emmener à l'église pour être baptisé. Nous adoptons donc cet usage.

3. La coutume recommande tantôt d'éviter des engagements matériels qui dévaloriseraient la spiritualité de l'institution et diminueraient le respect entre compères — c'est surtout le cas en Italie — tantôt d'en profiter pour s'attacher des clients ou gagner l'appui d'un puissant — c'est surtout le cas au Mexique.

4. Il s'agit de l'époque où l'aristocratie avait pris l'habitude de gonfler le nombre des parrains pour profiter des avantages terrestres de l'alliance par le compérage et elle a provoqué une réaction de la part de l'Église qui a fini par imposer des restrictions à ce sujet au Concile de Trente.

Bibliographie

- Burguière, A. 1980. Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles). *L'Homme* 20, 4: 25-42.
- Pitt-Rivers, J. 1973. "The kith and the kin", in *The character of kinship*, sous la direction de J. Goody, pp. 89-105. Cambridge: Cambridge University Press.
- 1976. "Ritual kinship in the Mediterranean: Spain and Balkans", in *Mediterranean family structures*, sous la direction de J.G. Peirstiany. Cambridge: Cambridge University Press.
- 1983. *Anthropologie de l'honneur*. Paris: le Sycomore.